

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JANVIER 2015 À 18 h 30**

L'an deux mil quinze, le lundi 19 janvier, à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqués le 12 janvier 2015, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHO, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Michel DROUILLARD, Véronique FREDERIC, Mariannick LAURAINÉ et Sylvie LAVILLE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Christian GOUIN (qui a donné pouvoir à Sylvie LAVILLE) et Stéphane GENAUDEAU (qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET).

Monsieur Michel DROUILLARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 24 novembre 2014 est adopté à l'unanimité

2015/01/01 - DÉCISION MODIFICATIVE 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du diagnostic de la restauration de l'église, il convient de procéder à des écritures d'ordre. Le budget primitif 2015 n'ayant pas été voté, il convient de voter les crédits suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2313-041	Constructions	4 106,64 €	
2031-041	Frais d'études		4 106,64 €
			0,00 €
	TOTAL	4 106,64 €	4 106,64 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses et recettes les crédits ci-dessus pour comptabiliser les opérations d'ordre budgétaires.

2015/01/02 - ÉGLISE : DÉCISION SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

Nous avons reçu le devis établi par l'architecte en date du 19 décembre 2014 auquel il convient d'ajouter le devis d'étude (1 000 €) de l'Université de Bordeaux concernant les frais de sondage souterrain. Nous pouvons lancer l'appel d'offres sur l'ensemble des travaux avec la possibilité de faire une tranche fixe d'au moins 50 % (minimum de travaux à engager pour percevoir partiellement la subvention du Conseil Général) et une ou plusieurs tranches optionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite rencontrer Madame DOUTREUWE afin que soient déterminées les tranches optionnelles et leurs conditions de réalisation (serons-nous obligés de les réaliser dans leur intégralité une fois les offres reçues ?).

2015/01/03/01 - AMÉNAGEMENT DERRIÈRE LA MAIRIE

Monsieur le Maire a demandé 2 devis de maçonnerie pour l'aménagement derrière la mairie.

AUGUSTIN = 11 007,24 € HT
TORCHUT = 10 128,28 € HT

À la majorité (6 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 abstention), le conseil municipal retient l'offre de TORCHUT et charge Monsieur le Maire de commander les travaux.

2015/01/03/02 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT DERRIÈRE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement et de parkings derrière la mairie peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police. Cette aide se monte à 40 % des travaux d'un montant maximum de 140 000 € HT.

Le montant des devis acceptés par l'assemblée s'élève à 23 453,49 € :

COLAS = 13 325,21 € HT
TORCHUT = 10 128,28 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une aide du Conseil Général au titre du fonds de répartition du produit des amendes de police, soit 40 % de 23 453,49 = 9 381,39 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2015/01/04 - AIDE SOCIALE AUX AGENTS COMMUNAUX

Annule et remplace la délibération du 24 novembre 2014.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 9 qui précise que l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et leur famille, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'octroi de cette aide d'un montant global de 320 €.

2015/01/05 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Notre secrétaire de mairie a fait l'objet d'une promotion interne et a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial, catégorie B.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Crée le poste de Rédacteur territorial à 10 h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2015,

- Supprime le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 10 h hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2015,
- charge Monsieur le Maire de :
 - procéder à toutes les publicités requises
 - signer tout document relatif à cette affaire,
- modifie le tableau des effectifs, à compter du 1^{er} mars 2015, comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	2	0
Rédacteur territorial 10/35 ^e par semaine	1	1	0
Agent d'entretien : 7,50/35 ^e par semaine	1	1	0

2015/01/06 - QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de la pompe : Mr GENEAU a reçu les devis signés, les travaux vont se faire.
- Qui a créé un compte Facebook de St-Seurin de Palenne ? Il n'y a pas de compte mais une page avec des renseignements d'ordre général pris sur Wikipédia et d'éventuels commentaires de titulaires de compte qui citent St-Seurin sur leur propre « mur ».
- Travaux d'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la Mairie et de la Salle associative : le dossier a été remis ce jour en Mairie mais il n'est pas conforme à ce qui avait été demandé ; il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h200.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHO

S. BLANCHARD

H. BOISSON

M. DROUILLARD

V. FREDERIC

B. GUILLET p/S. GENAUDEAU

S. LAVILLE p/C. GOUIN

M. LAURINE

S. LAVILLE